

Sommaire :

- Lettre ouverte à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux / 31 mars 2021
- Encore plus déterminé à défendre et promouvoir l'enseignement professionnel public
- La stratégie Blanquer : un naufrage annoncé
- Aménagement des examens de fin d'année en cours de discussion
- L'intersyndicale de la voie professionnelle dénonce une évolution délétère
- La crise sanitaire a révélé "un réel défaut de concertation au sein de l'EN
- Autres infos : Coronavirus / CAP / Absentéisme dans la voie professionnelle / L'activité contentieuse augmente / Confinement et facteurs de mal-être des lycéens.

Lettre ouverte à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux / 31 mars 2021

Madame la Rectrice,

Vous avez pris la décision de maintenir le profilage du poste de Maths-Sciences au Lycée des Métiers des Services et de l'Aéronautique de Camblanes sans tenir compte de l'opposition majoritaire du Conseil d'administration de cet établissement le 4 février 2021 ni de l'avis défavorable des organisations syndicales lors du CTA du 23 mars 2021.

Pour la FSU, ce passage en force de l'administration est un déni de démocratie. Nous ne pouvons plus accepter cette politique de destruction du dialogue social qui s'exerce au détriment des usagers et des personnels du service public de l'éducation nationale.

Nous sommes élus au CTA pour représenter nos collègues et pour défendre leurs arguments et non pour n'être qu'une chambre d'enregistrement.

Les personnels du Lycée de Camblanes vous ont clairement décrit la situation : « Nous rappelons que lors du conseil d'administration, les représentants des enseignants ont présenté un texte demandant le maintien de la transparence, du droit à mutation équitable et ont voté contre le profilage du poste. Nous constatons la mise à mal de la démocratie dans ce cas précis...Les graves tensions qui risquent d'apparaître dans l'équipe qui a manifesté et argumenté les raisons du refus d'un profilage risque de nuire au bien-être et à la sérénité de l'établissement. »

C'est pourquoi nous vous demandons, Madame la Rectrice, de revenir sur votre décision de profiler ce poste de Maths-Sciences au Lycée des Métiers de Camblanes afin de rétablir un climat serein propice au bon travail des équipes pédagogiques et de respecter l'avis défavorable des organisations syndicales.

Nous vous prions de croire, Madame la Rectrice à l'assurance de nos sentiments dévoués au Service Public d'Éducation.

Coronavirus :

- Coronavirus et Droits des personnels – FAQ confinement avril 2021 : [Mise à jour du 2 avril 2021](#)
- La FAQ EN : <https://www.education.gouv.fr/media/71379/download>
- Le régime d'ASA pour garde d'enfant est le même que celui des 2 premiers confinements (1 ASA par foyer).
- Pour information, la suspension du jour de carence pour Covid est prolongée jusqu'au 1er juin 2021 (au moins).

Encore plus déterminé à défendre et promouvoir l'enseignement professionnel public

Les 25 et 26 mars, c'est dans un contexte particulier que le SNUEP-FSU a tenu une première partie de son 7^e congrès national. La situation sanitaire a nécessité l'organisation des premiers débats par visioconférence. Le renouvellement démocratique des instances a ainsi pu s'effectuer. Un second temps est prévu à la fin du mois de juin pour fixer les mandats du syndicat. [Lire la suite](#)

La stratégie Blanquer : un naufrage annoncé

L'annonce de la fermeture des établissements scolaires et de la modification du calendrier des vacances scolaires par le Président de la République est un nouveau désaveu fort du ministre Blanquer.

Alors que le SNUEP-FSU, avec les personnels, exigeait des mesures strictes de protection sanitaire afin de maintenir les lycées ouverts, ce dernier s'obstinait à réduire le débat à sa vision manichéenne ouverture/fermeture – taclant au passage ses homologues européens. Le ministre porte donc la lourde responsabilité de cette nouvelle situation aucunement anticipée qui, une fois de plus, va imposer aux enseignant-es une réorganisation pédagogique dans l'urgence. [Lire la suite](#)

CAP : modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général

Un [arrêté](#) modifie l'arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général.

Un [arrêté](#) modifie l'arrêté du 12 novembre 2020 relatif au calendrier des examens pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle spécialité maritime, du certificat d'aptitude professionnelle maritime de conchyliculture, de la spécialité "cultures marines" du baccalauréat professionnel, des baccalauréats professionnels de la famille des métiers de la mer et des brevets de technicien supérieur maritimes pour l'année scolaire 2020-2021.

Absentéisme : près de 23 % d'élèves en LP absents de façon injustifiée au moins 4 demi-journées en janvier 2020 (Depp)

D'après une note [note](#) de la DEPP, les élèves des établissements publics du 2nd degré "perdent" 7,4 % de temps d'enseignement en janvier 2020, comme en janvier 2019. La proportion d'heures d'enseignement "perdus" en raison d'absences non justifiées est de 1,6 %, résultat "similaire à celui des années précédentes", précise la Depp. Ce pourcentage varie selon le type d'établissement : il s'élève à 1,1 % en collège, 1,7 % en LEGT et 4,8 % en LP. Ces disparités se retrouvent s'agissant de la proportion d'élèves absents de façon non justifiée pendant 4 demi-journées ou plus : elle s'élève globalement à 6,8 %, dont 4,4 % de collégiens, 7,6 % d'élèves en LEGT et 22,9 % en LP.

Et c'est à pour cette raison que la réforme Blanquer réduit encore plus les heures d'enseignement des élèves de la voie professionnelle ?!

L'intersyndicale de la voie professionnelle dénonce une évolution délétère

"Nous formons des professionnels de haut niveau alors que trop souvent, l'apprentissage forme aux métiers de l'entreprise", estiment les représentants des professeurs de lycée professionnel. L'intersyndicale de la voie professionnelle réunissant CGT, FSU, SNALC, SUD, CNT réclamait, ce 1^{er} avril à l'occasion d'une conférence de presse commune, un "plan d'urgence", considérant que la *Transformation de la voie professionnelle* (TVP) a pour conséquences des suppressions de postes, quelque 300 chaque année, tandis que la place de l'apprentissage se trouve renforcée par la "loi Pénicaud".

Les élèves ont perdu plusieurs centaines d'heures sur leur cursus, 375 h d'enseignement général pour un bac pro par exemple. La constitution pour les classes de seconde de "familles de métier", qui exclut de fait l'apprentissage des gestes professionnels (du fait de leur caractère plus généraliste), a d'ailleurs réduit le parcours vers un baccalauréat professionnel à "deux ans, deux ans 1/2" alors qu'il était de 3 ans, et même de 4 ans avant la réforme, quand les élèves préparaient un BEP en deux ans avant, pour une partie d'entre eux, de continuer vers un baccalauréat. Le BEP a été supprimé et le CAP, qui constituait encore un "diplôme intermédiaire", et qui évitait, en cas d'échec ultérieur, qu'un élève se retrouve sans rien, a été remplacé par une simple "attestation". Or celle-ci n'est pas reconnue comme un diplôme, ni sur le marché du travail, ni non plus pour le cursus scolaire. De fait, la possibilité pour un élève de 1^{ère} professionnelle de rejoindre une première d'adaptation et la voie générale et technologique n'existe plus que théoriquement.

La réforme a par ailleurs donné "la main" aux branches et aux grandes entreprises sur les CPC (commissions paritaires consultatives) qui sont en train de réécrire les "référentiels".

En urgence donc, et dans le contexte de la crise sanitaire, l'intersyndicale demande la fin de la co-intervention et de la pédagogie du chef-d'oeuvre, prévues par la TVP, de façon à récupérer des heures d'enseignement. Les organisations syndicales demandent aussi des aménagements pour les PFMP (périodes de formation en milieu professionnel) alors que dans certains domaines, hôtellerie - restauration, commerce, les élèves ne trouvent pas de terrains de stage.

A plus long terme, ils demandent le recrutement de personnels formés, alors que la compensation par des heures supplémentaires des postes supprimés aboutit à des situations intenable. Cela suppose évidemment un effort budgétaire pour rendre les métiers de l'enseignement attractifs. Il faudrait également augmenter les capacités d'accueil en LP. Elles mettent surtout l'accent sur les déséquilibres en termes de financement, alors que 7 Milliards d'€ vont au plan "un jeune, une solution", donc à l'apprentissage, et que l'octroi de primes a été étendu jusqu'à la fin de l'année...

Dans ce contexte, le Snuep-FSU appelle à "un plan massif d'investissement" dans la voie professionnelle. Une demande d'autant plus forte que l'enseignement professionnel aura "un rôle essentiel à jouer pour former les jeunes" au sortir de la crise.

Aménagement des examens de fin d'année en cours de discussion

L'organisation de la fin de l'année scolaire a fait l'objet d'une réunion entre le MEN et les organisations syndicales le 31 mars 2021, dans le cadre d'un groupe de travail consacré à la prise en compte des effets de la crise sanitaire sur la scolarité des élèves de la voie professionnelle.

L'inspection générale est en train d'examiner la possibilité d'aménager certaines épreuves en sachant que toutes ne peuvent pas faire l'objet de sujets au choix, alors que la Dgesco évoque l'idée du contrôle continu. Par contre aucune indication n'a été donnée concernant l'oral du chef-d'oeuvre que doivent passer les élèves en fin de CAP. A suivre.

La crise sanitaire a révélé "un réel défaut de concertation au sein de l'Éducation nationale" (rapport parlementaire)

"Si la crise sanitaire et le confinement ont eu une seule vertu, c'est bien de démontrer l'importance de l'école aux yeux de tous", estime Marie-George Buffet (Députée GDR, Seine-Saint-Denis), dans son rapport publié la commission d'enquête sur l'impact du covid-19 sur la jeunesse.

Parmi ses 80 recommandations, la députée suggère notamment d'adapter et alléger les programmes au regard "des retards d'apprentissage liés à la crise sanitaire, d'augmenter les temps de concertation à tous les niveaux de l'institution scolaire.

Il ressort des auditions menées par les députés des "difficultés à assurer la continuité pédagogique pendant le confinement". Et les mesures prises "ont révélé des difficultés technologiques au sein de l'Éducation nationale" : si "la bonne volonté du ministère [...] n'est pas à remettre en cause, le sous-investissement technologique est apparu en pleine lumière [...] et appelle à un véritable plan d'investissement".

Par ailleurs, la période du confinement "a été un puissant facteur d'aggravation des inégalités scolaires".

Marie-George Buffet a identifié, lors des auditions de la commission, "un réel défaut de concertation au sein de l'Éducation nationale pendant la crise sanitaire". "Seule la concertation et l'écoute sont capables d'apaiser les tensions et peuvent permettre de dégager des solutions innovantes et adaptées aux circonstances particulières de chaque bassin de vie", estime l'élue. Selon elle, un temps d'échange et de concertation à la rentrée de septembre 2020 "aurait été précieux pour permettre un partage d'expérience sur le confinement et le déconfinement, en tirer les enseignements et mieux préparer la rentrée".

L'activité contentieuse augmente plus fortement depuis 2015 (MEN)

"L'augmentation importante de 13,5 % du nombre de nouveaux recours en matière d'enseignement scolaire pris en charge par les services juridiques académiques et la sous-direction des affaires juridiques de l'enseignement scolaire entre 2018 et 2019 confirme et amplifie la tendance constatée depuis 2013", relève la direction des affaires juridiques (DAJ) du ministère de l'Éducation nationale. En 30 ans, le nombre de recours augmente en moyenne de 2,9 % par an, tous niveaux de juridiction confondus, indique le MEN dans sa [Lettre d'information juridique](#) du 8 février 2021.

Entre 2018 et 2019, le nombre de nouveaux recours en matière d'enseignement scolaire est passé de 3 198 à 3 631 (+13,5 %), écrit la DAJ du MENJS et du MESRI le 8 février 2021 dans un hors-série de sa [Lettre d'information juridique](#) consacrée au bilan de l'activité contentieuse de l'année 2019. Cela "confirme et amplifie la tendance constatée depuis 2013".

Confinement et facteurs de mal-être des lycéens

L'étude menée par Kevin Diter (École des hautes études en santé publique) et Claude Martin (CNRS) précise que la plupart des jeunes du niveau lycée (en particulier celles et ceux de la voie professionnelle) déclarent une baisse de leur niveau de bien-être durant le confinement, mais les filles déclarent avoir souffert bien plus du confinement que les garçons. Les garçons et les filles issus des classes populaires accusent une baisse de leur niveau de bien-être plus importante, sans doute parce que ce niveau dépend aussi du fait d'avoir un endroit à soi.

Autre facteur mis en évidence par l'étude, "la baisse de la fréquence des discussions avec les parents", notamment les pères, diminue le niveau de bien-être et de stress des jeunes.

L'étude est présentée sur le site de l'INED [ici](#)